

VILLE DE PALAISEAU

**PROJET EDUCATIF DE
TERRITOIRE
2018-2021**



Juin 2018

Première partie : la démarche d'élaboration du PEDT

1.1 Une déclinaison locale du cadre réglementaire

1.1.1 Textes de référence

Le Code de l'Education prévoit dans son article L 555-1 que «des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat. L'élaboration et la mise en application de ce projet sont suivies par un comité de pilotage ».

La circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014 promeut la généralisation des projets éducatifs territoriaux, de façon à « proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, pour organiser la complémentarité des temps éducatifs ». En effet, la signature d'un PEDT a été rendue obligatoire dans la loi de finances pour 2015 pour que les communes continuent à bénéficier du fonds de soutien créé pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, dont le cadre a été défini par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

En 2017, le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 offre la possibilité de modifier par dérogation l'organisation du temps scolaire et ainsi répartir les 24 heures d'enseignement hebdomadaires sur 4 jours (8 demi-journées). Les communes sont donc amenées à mener une réflexion sur l'organisation de la semaine scolaire sur le territoire. Dans ce cadre-là, elles sont amenées à modifier ou à amender leur Projet Educatif de Territoire (PEDT). Par ailleurs, nombre de Projet Educatif de Territoire arrivant à échéance (dont celui de Palaiseau), il est nécessaire d'approuver un PEDT pour les quatre années à venir.

1.1.2 Contexte et périmètre du Projet Educatif de Territoire de Palaiseau

Dans le contexte réglementaire précité, la Ville de Palaiseau a mené durant l'année scolaire 2017/2018 une concertation large afin de déterminer l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2018. Par délibération du 12 février 2018 et à la suite de l'accord des services de l'Education Nationale, il a été décidé de revenir à la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée prochaine. Aussi, il convenait d'actualiser l'actuel Projet Educatif de Territoire.

Dans le même temps, le PEDT actuel arrivait à échéance en juin 2018. Il convenait donc d'en dresser un bilan et d'établir avec les principaux acteurs les axes prioritaires, les objectifs pour les années à venir et le mode de pilotage. Ces différents éléments ont été élaborés lors de trois réunions partenariales.

Au niveau du périmètre du PEDT, le bilan a laissé apparaître que l'actuel PEDT était principalement axé sur les enfants d'âge élémentaire et maternelle. Afin de s'inscrire dans une volonté de parcours éducatif plus global, il a été décidé en concertation

d'élargir les tranches d'âge concernées en y incluant la petite enfance et la jeunesse (jusqu'au lycée).

1.2 Eléments de diagnostic

Pendant l'année scolaire 2013-2014, le bureau d'études Education et Territoires a travaillé à un état des lieux des ressources éducatives de la ville. Ces données chiffrées sont actualisées chaque année lors des bilans d'activité réalisés par les services municipaux et les partenaires. En mai 2018, certains éléments ont été mis à jour et complétés par des données qualitatives exprimées lors des groupes de travail.

1.2.1 Les structures Petite Enfance

La commune propose des modes d'accueil diversifiés. En effet, il existe deux structures familiales, deux structures collectives, un multi accueil, une Halte-Garderie. Ces Etablissements d'Accueils de Jeunes Enfants (EAJE) sont complétés par des réservations de places soit dans le secteur privé (La Crèche Attitude) soit auprès du secteur associatif (La Crèche Arc en Ciel du centre maternel Villa Jeanne).

1.2.1.1 Les structures d'accueil familiales

Les 2 structures d'accueil Petite Enfance familiales proposent un accueil de 7h à 19h et accueillent les enfants de 3 mois à 4 ans.

La structure d'accueil Familiale Flaubert a un agrément pour 100 places. Elle regroupe 35 assistantes maternelles domiciliées sur les quartiers Sud de Palaiseau, limitrophes à commune de Massy, le quartier Lozère ainsi que le centre-ville.

La Structure d'accueil Familiale Bara a un agrément pour 120 places. Elle regroupe 35 assistantes maternelles domiciliées dans le quartier du clos du Pileu, le quartier des Larris, le quartier de Lozère ainsi que le centre-ville.

1.2.1.2 Les structures d'accueil collectives

Les 2 structures collectives proposent un accueil de 7h30 à 18h30.

La structure collective le Village a un agrément de 60 places pour des enfants âgés de 3 mois à 4 ans, est située en plein centre-ville. La structure collective Lozère, a un agrément pour 20 places pour des enfants âgés de plus de 10 mois, est située dans le quartier sud de Palaiseau.

Le Multi accueil le Village a un agrément pour 20 places et propose un accueil du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. Le multi accueil est situé au centre-ville.

La Halte La Chataigneraye a un agrément pour 14 places et propose un accueil de 8h30 à 17h30 les lundis, mardi, jeudi et vendredi. Elle située au Pileu.

Les EAJE collectifs proposent un accueil régulier, le Multi-accueil, un accueil régulier ou occasionnel d'une demi-journée à 4 jours par semaine et la Halte, des accueils occasionnels sur réservation d'une semaine sur l'autre.

1.2.1.3 Places réservées dans des structures privées ou associatives

La ville réserve 6 à 9 places au Centre Maternel Villa Jeanne à la Crèche Arc en Ciel. Cette structure propose un accueil de 7h00 à 19h00 et est située au 2 rue

Charles Péguy, à proximité de la gare Lozère. Une convention annuelle fixe le nombre de places réservées ainsi que le montant de la subvention versée à l'association. 8 autres places sont réservées à l'EAJE interentreprises, « Les explorateurs », dans le cadre d'un marché public. Cette structure a un agrément de 60 places et propose un accueil de 7h00 à 19h00. Cette réservation est reconduite pour 3 ans suite à un marché public passé en 2016. 15 places sont réservées à l'EAJE les petits Chaperons rouges, situé dans le quartier Camille Claudel, qui a un agrément de 43 places. La réservation se fait dans le cadre d'un marché public de 3 ans passé en 2016. 6 places sont réservées à l'EAJE Babilou, dans le quartier de la gare militaire, qui a un agrément de 30 places. La réservation se fait dans le cadre d'un marché public de 3 ans passé en 2017.

1.2.2 Les établissements scolaires

1.2.2.1 Etablissements scolaires primaires

La Ville de Palaiseau compte 20 écoles publiques (10 écoles maternelles, 9 écoles élémentaires et un groupe scolaire Caroline Aigle), 130 classes en 2017/2018 et une école primaire privée sous contrat Saint Martin. La taille des écoles varie de 2 à 8 classes en maternelle et de 5 à 11 classes en élémentaire. Le groupe scolaire Caroline Aigle est quant à lui composé de 18 classes. En moyenne, les écoles maternelles se composent de 4 classes et les écoles élémentaires de 8 classes.

Un établissement privé est présent sur le territoire : l'institution Saint Martin rassemble une école maternelle et élémentaire, un collège et un lycée professionnel et technologique. Deux écoles élémentaires accueillent des ULIS (enfants en inclusion dans les classes depuis l'année scolaire 2015/2016) : EE Paul Langevin (12 élèves) et Jean Macé (12 élèves). La ville comprend également une Classe à Horaire Aménagée sur l'école élémentaire Tailhan.

➤ Les effectifs scolaires

Les effectifs des écoles maternelles et élémentaires ont augmenté entre 2015 et 2018 avec l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire Caroline Aigle. Plus précisément, en 2017/2018, 3627 enfants ont été scolarisés sur Palaiseau (contre 3500 en septembre 2016 et 3261 en 2015). La moyenne d'élèves par classe est de 27 en maternelle (contre 25,8 au plan national) et de 26 en élémentaire (contre 22,9 au plan national). Les écarts se justifient principalement par le non classement en éducation prioritaire des écoles.

➤ L'organisation du temps scolaire

Au niveau des horaires scolaires, pour la rentrée de septembre 2018, les horaires de l'ensemble des écoles seront les suivantes : lundi/mardi/jeudi/vendredi : 8H30-11H45/ 13H45-16H30. Ces horaires ont été uniformisés sur l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires.

➤ Le soutien de la ville sur le temps scolaire

Des ATSEM, agents territoriaux spécialisés, sont affectés dans les écoles maternelles pour faciliter le travail des enseignants auprès des enfants. Les Atsem ont un rôle éducatif reconnu et apprécié.

La Ville propose, en complément de la saison culturelle, des médiations permettant aux enseignants de découvrir avec leurs classes certaines expositions ou

programmation. Ces médiations peuvent s'adresser à des écoles élémentaires ou aux collèges. Avec des artistes partenaires, des cycles d'interventions en classe peuvent également être proposés.

Les interventions sportives proposées par la Ville sont animées par les ETAPS (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives) et concernent diverses disciplines sportives. Le dispositif est conçu comme un dispositif de co-éducation sportive, réalisée conjointement par les enseignants et les ETAPS.

La Ville participe à la mise en place de séjours dits classes de découvertes pour les écoles élémentaires. Plus précisément, la Ville attribue une subvention via la coopérative scolaire aux élèves partant en classe de découverte.

1.2.2.2 Etablissements d'enseignement secondaire

La Ville de Palaiseau accueille 5 établissements publics d'enseignement secondaire et 1 établissement secondaire privé sous contrat Saint Martin :

- 3 collèges (César Franck, Charles Péguy, Joseph Bara)
- 1 lycée d'enseignement général et technique (Camille Claudel)
- 1 lycée d'enseignement polyvalent (LEGT et lycée professionnel) (Poincaré)

Palaiseau compte également de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur son territoire :

- L'École polytechnique depuis 1976
- L'École supérieure d'optique depuis 2006
- L'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA Paristech) depuis septembre 2012
- Une partie du centre énergétique et procédés de l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines Paristech)
- Un centre de recherche : l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA)

1.2.3 Les accueils périscolaires et les accueils du mercredi

Depuis de nombreuses années, la Ville prend en charge les différents accueils périscolaires des écoles publiques de la commune.

Ces accueils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil du soir après la classe et le mercredi.

1.2.3.1 L'accueil du matin entre 7h30 et 8h30 :

L'enfant est accueilli dans son école entre 7h30 et 8h30. Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont pris en charge par les personnels des écoles. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée. Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et l'école.

1.2.3.2 L'accueil du soir entre 16h30 et 19h00

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants sont pris en charge sur site par les animateurs périscolaires. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leur sont proposées. Il s'agit, par ces activités d'éveil ludiques, de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent également être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe. Pour les élémentaires, un temps d'étude dirigée est organisée trois fois par semaine (cf point 1.2.4.2).

En 2017, 1 757 enfants en moyenne ont été accueillis par jour à l'accueil périscolaire.

1.2.3.3 La pause méridienne

Sur chaque site, la **pause méridienne** est constitué d'un temps de repas (self en élémentaire, à table en maternelle) et d'un temps d'animation.

Le taux de fréquentation d'un restaurant scolaire, lors de la pause méridienne, varie d'un établissement à un autre mais reste élevé autour de 85 %. Ainsi, la Ville accueille chaque midi en moyenne 1095 enfants d'âge maternel et 1740 d'âge élémentaire soit une augmentation de 10.26% depuis septembre 2015.

La pause méridienne est un vrai temps éducatif avec :

- ✓ Une découverte de certains aliments : journées thématiques, une semaine des saveurs
- ✓ Une sensibilisation à la lutte contre le gaspillage : semaine de la lutte contre le gaspillage, participation aux printemps de l'environnement
- ✓ Des ateliers culturels et d'expression : clubs lecture, théâtre
- ✓ Des temps calmes : ateliers lecture et relaxation
- ✓ Des jeux collectifs

1.2.3.4 L'accueil du mercredi

Le temps du mercredi sera considéré à la rentrée 2018 comme un temps extrascolaire. Les enfants de 3-11 ans sont accueillis au sein de différents centres de loisirs les mercredis. Plus précisément, la ville gère **14 accueils de loisirs** : 5 centres élémentaires, 8 centres maternels et 1 centre mixte.

Dans les écoles maternelles, 3 centres ont des locaux propres. S'ils n'ont pas de locaux propres, les centres disposent d'une ou 2 salles de cours et des parties communes (cours, préaux, etc.). Ces centres n'offrent donc pas des capacités d'accueil importantes.

Chaque site doit élaborer un projet pédagogique (précisant les objectifs et les moyens pour y parvenir), un projet d'animation décliné en projets d'activité.

Les objectifs pédagogiques sont multiples :

- Initier aux questions environnementales

- Valoriser et susciter la curiosité de l'enfant par l'activité
- Instaurer le respect des règles de vie
- Responsabiliser les jeunes
- Favoriser les échanges
- Rendre l'enfant acteur des mercredis

Les activités proposées aux enfants fréquentant les accueils de loisirs de la ville de Palaiseau répondent aux objectifs éducatifs fixés dans un projet pédagogique annuel. Ces projets prennent en compte les besoins physiques, intellectuels, affectifs et sociaux des enfants en élaborant des plannings d'activités équilibrés et respectueux du rythme de chacun. Les envies des enfants sont naturellement prises en compte. Les enfants ont la possibilité d'être les acteurs de leurs loisirs en les concevant.

693 enfants en moyenne ont été accueillis chaque mercredi dans les centres de loisirs de la Ville (accueils collectifs de mineurs) au cours de l'année 2017.

1.2.4 Ressources extra-scolaires

1.2.4.1 Accueils de loisirs

Pendant les vacances scolaires, l'accueil des enfants est organisé dans différents accueils de loisirs sur la Ville : maternels et élémentaires (cf lieux précités).

Les centres sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et déclinent un projet pédagogique à chaque vacance. Les projets sont réfléchis individuellement, puis mis en commun lors des réunions afin d'avoir des activités passerelles entre les tranches d'âge et permettre l'organisation de temps forts. A chaque vacance, l'équipe travaille sur un thème général comprenant des sous-thèmes. Cela permet d'intégrer un fil conducteur à l'ensemble des animations afin de susciter l'intérêt.

1.2.4.2 Séjours

En parallèle des accueils de loisirs, la Ville propose des séjours en direction des 6-12 ans pendant les vacances d'hiver et d'été, et d'organiser avec les jeunes des séjours pour les 13-17 ans. Ces séjours sont conçus comme de véritable outil éducatif favorisant la découverte, l'épanouissement des jeunes générations et la construction de projets. En 2017, 155 enfants ont profité des séjours organisés par la Ville.

1.2.4.3 Accompagnement à la scolarité

Le Contrat Local d'accompagnement à la scolarité s'appuie sur un document cadre défini par le Comité Départemental composé de la Préfecture de l'Essonne, la CAF, le Conseil Départemental et l'Académie. Afin de favoriser dans les structures de quartier et d'être ainsi au plus près des habitants, la Ville a fait le choix de porter ce dispositif au niveau du service Vie Locale.

Créé en 1996, le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents. C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la terminale.

Sur la Ville, Il existe deux porteurs de projets CLAS qui travaillent en étroite collaboration et en complémentarité de territoire : l'association Satellite (CEAS) et le dispositif municipal « La Pause Cartable ». La coordination des deux est portée par le chargé de mission Politique Educative de la Ville.

Ses orientations sont débattues dans le cadre du Comité de Pilotage CLAS, auquel sont associés les établissements scolaires du primaire et du secondaire, la CAF, l'Education nationale, les structures de quartier, Satellite et la Pause cartable. En 2017, 276 enfants ont bénéficié de l'action de la Pause Cartable et Satellite, dont 41 lycéens, 114 collégiens et 121 élémentaires.

1.2.4.4 Etudes dirigées

Dans chaque école élémentaire, la Ville met en place des études dirigées le lundi, mardi et jeudi soir. Les études sont ouvertes à tous les enfants scolarisés et se déroulent dans les salles de classes des écoles élémentaires. Les études ont une finalité sociale et civique : elles répondent à un besoin familial et social d'accompagnement des enfants. Le taux d'encadrement est d'un adulte (des enseignants en majorité) pour 7 enfants maximum pour les CP et d'un adulte pour 15 enfants en moyenne pour les autres niveaux. En 2017, 52 études ont été proposées sur la Ville.

1.2.4.5 Dispositifs de l'Education Nationale

➤ **Les activités pédagogiques complémentaires (APC)** sont organisées dans toutes les écoles sur le temps de midi. Elles visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

➤ Les SRAN (Stages de remise à niveau pour les CM1/CM2 durant les vacances de printemps et/ou d'été) s'adressent chaque année à 40 élèves de Palaiseau. Les trois collèges mettent en œuvre de l'Accompagnement Educatif. Les deux lycées de Palaiseau ne disposent pas de dispositif particulier d'aide aux élèves.

1.2.4.6 Offre culturelle

La Ville et ses partenaires proposent une offre de qualité et diversifiée dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse et des arts visuels.

Les principaux lieux de programmation sont :

- Le théâtre de la Passerelle
- Le Caveau Jazz

- La MJC
- Le Cinépal
- Le théâtre la Mare au Diable
- Les structures de quartiers
- Les espaces publics (expositions, spectacles de rue, concerts)

Le conservatoire à rayonnement intercommunal et la médiathèque sont deux équipements culturels communautaires qui contribuent à la programmation et à l'animation de la vie culturelle de Palaiseau.

Le musée du Hurepoix, situé place de la Victoire, reconstitue la vie au quotidien des ancêtres des habitants de la région.

La Ville développe également des partenariats avec des communes voisines pour élargir la palette de l'offre culturelle à l'attention des Palaisiens.

En complément de la programmation de la saison culturelle, la ville met en œuvre des actions de médiation qui permettent de découvrir les acteurs culturels, de comprendre les œuvres, de donner envie de les découvrir. Cette action est notamment en direction du public scolaire. En 2016/2017, près de 7500 élèves ont bénéficié d'actions culturelles sur le temps scolaire (expositions, spectacles, ateliers, cinémas, etc.).

1.2.4.7 Offre sportive

L'offre sportive disponible pour les enfants et les jeunes sur le territoire palaisien est variée et couvre un grand nombre de disciplines. Elle est proposée par différents acteurs :

- L'école municipale des sports (le mercredi) et les sports vacances pendant les vacances scolaires.
- L'USP (union sportive palaisienne) qui regroupe environ 3000 licenciés, répartis en différentes sections : athlétisme, badminton, basket-ball, boxe, escrime, école aquatique, football, handball, musculation, nage avec palmes, natation, pétanque, plongée, rugby, tennis de table, triathlon, volley-ball , etc ;
- Les autres associations du territoire

Pour information, l'Ecole des Sports s'adresse chaque année à 50 enfants d'âges et de quartiers différents. En 2017, 388 enfants ont profité des sports vacances.

1.2.4.8 Offre structures jeunesse

Les jeunes sont accueillis à partir de 11 ans

- à l'Accueil Jeunes,
- dans les structures de quartier
- au Point information jeunesse

Des activités variées (loisirs, prévention, accompagnement individualisé, etc) sont proposées comme de l'aide au projet. Pendant les vacances scolaires, des séjours et activités spécifiques sont accessibles.

1.2.4.9 Ressources en matière de parentalité

Dans le cadre du PEDT 2015/ 2018, différents acteurs ont été identifiés :

- L'association Satellite et le dispositif « la Pause Cartable » dans la mise en place du CLAS
- Les maisons de quartiers et le centre social par des actions en direction des parents, des familles
- L'accueil Jeune
- L'association la Pause des parents
- Les associations intervenant dans le cadre de médiation familiale

Chaque acteur dans son champ de compétences met en place des actions et des évènements en direction des familles.

- Pour Satellite et la Pause Cartable, il s'agit d'accompagner les parents dans leur rapport à la scolarité et dans l'accompagnement de leur enfant part des temps d'informations collectives et de rencontres individuelles
- Pour les Maisons de quartiers, deux types d'actions complémentaires existent. Il s'agit de créer des moments privilégiés entre parents pour parler de l'éducation de leurs enfants, pour s'interroger sur le rôle de parents, etc. « Parents-Thé » à la Maison des Larris. Il s'agit ensuite de créer des temps d'échange parents enfants sur le principe des lieux d'accueils parents enfants. C'est l'objectif du « le Coin de la petite famille » à la Maison des hautes Garennes – Centre Social, de « l'Espace des petits » à la Maison Audiberti et de « La bulle d'air » à la Maison Gérard Philippe
- Pour l'accueil Jeune, il s'agit de redynamiser les « parents-le club » à l'accueil jeunes, en favorisant la mise en place de réunions thématiques animées par des intervenants spécialisés
- L'association la Pause des parents pose l'accompagnement à la parentalité comme l'objectif principal de son action. Association créée sur Palaiseau depuis 2015, la Pause des Parents est devenue depuis l'origine le partenaire privilégié pour des actions menées sur le thème de la Parentalité.

D'autres acteurs concourent bien évidemment dans leurs actions quotidiennes à un accompagnement à la parentalité tels que le service Petite Enfance, les associations de prévention spécialisée, etc.

1.2.5 Lieux d'apprentissage de la citoyenneté

Sur la Ville de Palaiseau, l'apprentissage de la citoyenneté va s'accompagner au quotidien au niveau des projets d'écoles, au sein des centres de loisirs, de l'accueil jeunes, des activités en direction des enfants dans les maisons de quartier, etc. Il s'agit dans ces différents lieux de découvrir les institutions, de travailler sur le respect des autres, sur les modalités d'expression citoyenne. La création d'un Conseil Municipal des Enfants et d'un Conseil Municipal des Jeunes s'inscrivent dans cette démarche. En effet, c'est un outil de citoyenneté démocratique qui vise une partie de la population afin de participer à la gestion des affaires de la Cité. Les jeunes conseillers doivent agir sur leur environnement en étant des acteurs dans la mise en œuvre de projets communs.

Deuxième partie : Objectifs et mise en œuvre du PEDT

2.1 Préambule

Le Projet Educatif de Territoire de la Ville de Palaiseau se fixe comme finalité de favoriser l'éveil, le développement et l'épanouissement de tous les publics de 0 à 18 ans, en les accompagnant dans leur parcours individuel dès le plus jeune âge et en leur permettant de s'impliquer collectivement comme acteurs de la société d'aujourd'hui et de demain. La Ville a signé en Mai 2017 une Charte Handicap, le PEDT adopté pour les 4 années déclinera au niveau éducatif les grands principes de cette charte en posant comme préalable l'intégration de tous les enfants, des jeunes et de leur famille où actions proposées.

Par ailleurs, le Projet Educatif de Territoire positionne « le Parent » comme premier éducateur de l'enfant. A ce titre, il conviendra de développer une politique de Parentalité sur la ville et donc un axe à part entière du PEDT. Derrière la notion de parentalité, se qualifie le lien entre un adulte et un enfant quelque soit la structure familiale dans le but d'assurer le soin, le développement, l'éducation, le bien être de ce dernier. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) au-delà du statut juridique de l'autorité parentale.

En partageant l'idée qu'un individu se construit et se développe à partir de la matière éducatrice que constitue l'ensemble des influences qui s'exercent sur lui, le Projet éducatif affirme une approche globale de l'éducation. L'éducation est ainsi une responsabilité partagée par l'ensemble de ses acteurs : parents, associations, partenaires institutionnels et la Ville avec pour résultat attendu une cohérence dans l'espace et une articulation entre les différents temps de l'enfant et du jeune. Tous les lieux et les temps de vie sont considérés.

Pour répondre à ses ambitions, le Projet Educatif de Territoire s'appuie sur une approche globale et partagée par la communauté éducative dans son ensemble. Cet intérêt commun ne peut cependant se réaliser sans le partage et l'adhésion aux valeurs essentielles que sont : la citoyenneté, l'égalité d'accès aux droits, l'estime de soi et le respect d'autrui, la laïcité, la solidarité.

2.2 Orientations

Le projet éducatif et ses valeurs se formalisent en quatre axes prioritaires déclinés en objectifs stratégiques fixant les orientations pour les années à venir. Ces axes ont été déterminés et approuvés par les représentants de l'ensemble des acteurs éducatifs via l'organisation de groupes de travail.

2.2.1 Favoriser une cohérence éducative pour permettre l'inclusion de tous

Palaiseau développe, depuis plusieurs années, une offre éducative diversifiée sur les temps de vie de l'enfant et du jeune. Il s'agit par cet axe de la conforter tout en prenant soin de la structurer dans le cadre de parcours éducatifs cohérents, reposant sur une collaboration étroite entre les coéducateurs. De façon plus opérationnelle, il s'agit, au travers du projet éducatif, de consolider l'offre existante tout en prenant soin de l'adapter aux besoins des enfants et des jeunes. En parlant de besoins de l'enfant, il conviendra notamment de réfléchir aux moyens spécifiques en direction des enfants en situation de handicap pour leur permettre d'accéder dans les meilleures conditions à cette offre éducative. Cette orientation permet également de veiller à la complémentarité et à la continuité des actions éducatives sur tous les temps de vie et tout au long du parcours de l'enfant ou du jeune.

Pour ce faire, les objectifs stratégiques suivants ont été déterminés :

- Mettre en place pour tous les enfants des parcours éducatifs cohérents et adaptés prenant en compte les différentes étapes de vie (petite enfance, écoles, collège, lycée, monde professionnel) et favoriser les passerelles entre ces différents temps
- Favoriser la réussite éducative et scolaire
- Penser une synergie entre les acteurs institutionnels, les familles et les associations
- Lutter contre le décrochage scolaire en instaurant notamment une veille éducative sur le territoire
- Veiller aux mixités et à la diversité des publics
- Prioriser l'accueil et l'intégration de tous les enfants dans leur diversité et dans leur spécificité et notamment des enfants en situation de handicap

2.2.2 Accompagner le développement de l'enfant et du jeune et éveiller sa curiosité dès son plus jeune âge.

Parce que favoriser l'épanouissement c'est viser la réussite sociale de l'individu, la ville de Palaiseau s'engage avec ses acteurs éducatifs à développer le savoir-être et les savoirs-faire des jeunes Palaisiens.

Le Projet Educatif de Territoire a l'ambition d'offrir aux enfants des activités de loisirs éducatifs pour la socialisation, l'émancipation des individus, l'accès à l'autonomie et la construction de la confiance en soi. C'est pourquoi, la découverte et l'initiation à des activités sportives, culturelles et artistiques sur les temps périscolaires et extrascolaires viseront le développement des capacités des enfants et l'enrichissement personnel. Ainsi, les actions et initiatives développées dans ce champ doivent permettre aux enfants et adolescents d'appréhender sereinement les apprentissages, de développer leurs compétences et leurs potentiels. Le développement d'activités éducatives renforcées sur les temps périscolaires vont ainsi aborder les apprentissages autrement et développer d'autres formes de savoirs :

Dans ce Projet Educatif de territoire, il conviendra de :

- Accompagner l'enfant et le jeune pour éveiller sa curiosité et construire l'esprit critique
- Favoriser dès le plus jeune âge l'acquisition de l'autonomie, l'éveil aux autres et à son environnement
- Aider à l'autonomie et susciter l'intérêt, la motivation et l'envie chez l'enfant
- Penser et promouvoir des activités sportives, culturelles et artistiques adaptées aux âges de l'enfant dans une volonté de découverte et de pratique, d'éveil et d'expression
- Veiller à associer l'enfant et le jeune dans la construction et l'évaluation des actions qui lui sont dédiées
- S'inscrire dans une dynamique de prévention Santé en direction des enfants et des jeunes à chaque étape de leur vie
- Accompagner les jeunes dans la construction de leurs projets professionnels et personnels (accompagnement, orientation, découverte)

2.2.3 Construire ensemble le citoyen de demain

Le Projet Éducatif de Territoire doit contribuer à la formation civique et citoyenne des enfants et des jeunes en garantissant la transmission des savoirs républicains, l'apprentissage des notions fondamentales de la culture humaniste et l'acquisition des compétences sociales et civiques.

Cet axe englobe les actions concourant au respect des règles de vie collective, à la connaissance des institutions, à l'assimilation des droits et des devoirs, à l'apprentissage de la différence, au développement de l'esprit critique ou encore de la participation à la vie de la cité ou à un projet d'intérêt général. Pour ce faire, la Ville s'appuiera sur la promotion d'un parcours citoyen élaboré selon les différentes tranches d'âge. Les actions intergénérationnelles seront au maximum encouragées. Il s'agira donc de :

- Favoriser le vivre-ensemble et la socialisation de l'individu
- S'approprier les règles de vie en collectivité dans un respect mutuel
- Accompagner l'apprentissage de la Citoyenneté

2.2.4 Permettre aux parents de se positionner comme premiers éducateurs

Le Projet éducatif de Territoire se fixe comme l'une de ses priorités de positionner le parent au cœur de sa politique éducative. Derrière cet axe, il s'agit d'accompagner les parents dans leur fonction parentale, de donner les moyens à tous les parents de comprendre et d'appréhender le fonctionnement des différentes institutions, de connaître les lieux ressources du territoire et d'en faire des acteurs à part entière de la politique éducative. Pour ce faire, il s'agira de développer une politique de parentalité qui mettra en réseau l'ensemble des partenaires avec pour ambition de valoriser et de compléter les dispositifs d'accompagnement à la parentalité sur le territoire. S'inscrire sur une politique de parentalité nécessite de s'attacher aux liens qui se nouent dès la naissance entre les parents et les enfants et ainsi de soutenir les parents dans cette nouvelle étape de la vie.

Aussi, les objectifs fixés sont les suivants :

- Accompagner les parents dans leur rôle
- Favoriser le meilleur équilibre entre la vie professionnelle, familiale et sociale
- Favoriser l'écoute, le dialogue et l'expression des parents
- Garantir l'accueil et l'information de toutes les familles
- Renforcer le lien entre les parents et les institutions éducatives
- Rendre visible et lisible les actions d'accompagnement à la parentalité du territoire par leur mise en réseau

Les grands axes et objectifs stratégiques posent donc ici le cadre général et partenarial qui est le socle commun du futur Projet Educatif. Il s'agira dès le mois de septembre 2018 de le décliner avec les acteurs éducatifs en un plan d'actions opérationnelles. A ce moment là, il conviendra par axe de préciser les éléments de diagnostic, de recenser les acteurs existants et de co-construire une mise en œuvre cohérente et partagée. Dans ce cadre, il sera nécessaire aussi de réinterroger les dispositifs et actions existants ; Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, les études dirigées, les projets pédagogiques des Accueils de Loisirs, les projets d'établissements des structures petite enfance, les projets des structures de quartier, les projets jeunesse...

Troisième partie : Modalités de suivi, d'animation et de pilotage du Projet Educatif de Territoire

3.1 Les instances de suivi, d'animation et de pilotage du PEDT

Le Projet Educatif de Territoire se veut être évolutif. Aussi, la Ville souhaite développer une gouvernance structurée et pragmatique, en développant des processus partagés, d'observation, de diagnostic, de pilotage et d'évaluation.

Il est proposé, dans ce cadre, 3 niveaux de suivi, d'animation et de pilotage :

- Une réunion plénière annuelle invitant l'ensemble des acteurs et institutions avec pour objectif de présenter la déclinaison opérationnelle du Projet Educatif de territoire.
- Un comité de pilotage a minima bi-annuel, composé d'élus, de partenaires institutionnels (Education Nationale, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Caisse d'Allocations familiales, Conseil Départemental, Préfecture), des acteurs associatifs, les représentants des parents d'élèves et la Direction Générale de la Ville avec pour objectifs de valider, d'orienter et d'évaluer la déclinaison opérationnelle du PEDT. C'est une structure d'échanges, d'analyse et de construction qui se doit de veiller à la cohérence entre les différents dispositifs présents ou à venir.
- Le comité technique composé des associations de parents d'élèves, de l'Education Nationale par ses responsables d'établissements, des associations, des agents territoriaux intervenant dans ce champ avec pour objectifs de proposer des objectifs opérationnels et un plan d'actions pour une mise en œuvre sur le territoire. Il s'appuie sur des réflexions menées lors de groupes de travail thématiques.

La coordination et le pilotage du Projet Educatif de Territoire est assurée par un chargé de mission Politiques Educatives. Il a pour mission la mise en réseau des acteurs de territoire, la mise en place d'outils de pilotage et d'évaluation du dispositif. Il est force de propositions.

3.2 Les autres espaces de concertation : lieux d'échanges complémentaires au PEDT

En complément, le projet éducatif sera un sujet d'échanges réguliers pour la municipalité et ses partenaires au sein de différents espaces de concertation, qui permettront de l'enrichir au fil des mois.

3.2.1 Les conseils d'école

Les conseils d'école sont réunis une fois par trimestre par le directeur d'école. Les enseignants, les représentants élus de parents d'élèves et le représentant de la municipalité sont les membres de droits. Les services municipaux peuvent

également être présents. Ces instances sont des espaces d'échanges sur la vie de l'école, qui peut être concernée par l'ensemble des thématiques du PEDT.

3.2.2 Les réunions régulières par site

Des réunions sont organisées par site avec les parents d'élèves mais également entre agents municipaux. Elles sont pour objectif d'échanger sur le fonctionnement quotidien. Elles favorisent la coordination entre les personnes.

3.2.3 Les comités de pilotage et réunions partenariales

Dans un esprit de transversalité et de cohérence de territoire, différentes instances existantes sur le territoire seront pris en compte lors des comités de pilotage PEDT (ex : comité de pilotage du CLAS, réunions trimestrielles entre la Mairie et les directeurs d'école et entre la Mairie et les représentants de parents).

3.3 Évaluation du Projet

En parlant d'évaluation du projet, il convient de porter une double évaluation. En effet, il convient à la fois d'évaluer le dispositif en lui-même mais également de réfléchir à des indicateurs pertinents pour chaque action menée.

En d'autres termes, il s'agira d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs affichés du Projet Éducatif de Territoire, principalement la mise en œuvre d'une éducation partagée répondant efficacement aux besoins de la population.

En parallèle, l'évaluation du Projet Éducatif doit permettre de mettre en lumière les éventuels points de blocage qui empêchent l'action éducative de produire pleinement ses effets et par conséquent d'identifier les possibles leviers d'action pour améliorer son efficacité.

De manière générale, une évaluation de type participatif est à privilégier. Elle devra, autant que possible, faire intervenir l'ensemble des acteurs.